

## BAREME DES HONORAIRES

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

### VENTE (1)

Montant de la vente	Honoraires TTC (2)	
0 à 24 999 €	18 %	Honoraires d'Avis de Valeur Estimatif : 420 € TTC
25 000 € à 99 999 €	15 %	
100 000 € à 199 999 €	12,5 %	
200 000 € à 999 999 €	6 %	
1 000 000 € et +	5 %	

(1) Honoraires à la charge de l'acquéreur.- La remise d'une note d'honoraire est obligatoire.

### LOCATION (2)

#### HABITATION – PART LOCATAIRE

Visite, dossier et  
rédaction du bail 13 € / m<sup>2</sup>

Etat des lieux 3€ / m<sup>2</sup>

#### HABITATION – PART PROPRIETAIRE

Visite, dossier et  
rédaction du bail 6 % loyer annuel HT

Entremise 1 % loyer annuel HT

Etat des lieux 2 % loyer annuel HT

#### PARKING – GARAGE

20 % TTC loyer annuel  
Partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

#### BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL

2 mois HT du loyer final à la charge du locataire  
15 % du loyer annuel HT à la charge du propriétaire

(2) tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le Décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014